

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 152-2023

DECISION DU MAIRE

Tarifs de billetterie du théâtre l'Eclat pour la saison 2023-2024

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
DECIDE de reconduire les tarifs du théâtre pour la saison 2023-2024 comme suit :

ANNEE 2022- 2023	3 catégories de tarifs			formule 3 PASS (nominatif)	tarif réduit *
	A	B	C		
Plein	20	14	7	PASS ABO 3 : 36 € (soit 10 € la place)	étudiants, ss emploi, bénéficiaires des minima sociaux, - 25 ans, + 10 personnes,
				PASS ABO 5 : 45 € (soit 8 € la place)	
Réduit*	15	10	5	PASS ABO 7 : 49 (soit 7 € la place)	

PASS pour le festival le NOOB : 15 €

Tarif scolaire primaire : 3,50 €

Tarif Scolaire secondaire : 6 €

Fait à PONT-AUDEMER le 26 juin 2023



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine